



Actualités



www.commune-daours.fr

Informations de la municipalité de Daours

Octobre 2021 - N° 28

Le mot du Maire

L'année dernière, à cette même époque, j'écrivais qu'une nouvelle et longue canicule s'était invitée dans notre quotidien durant la période estivale 2020. D'ailleurs, 2020 a été l'année la plus chaude jamais relevée en France. Force est de constater que les années se suivent et ne se ressemblent pas car cet été 2021 a été particulièrement maussade, le soleil, nécessaire à notre bien-être, ne s'étant pas suffisamment montré. Nous n'avons heureusement pas eu à subir les fortes intempéries que certaines communes ont connues, sans parler des feux de forêts du sud de la France dus à la sécheresse. Toutes ces modifications climatiques (températures, intempéries...) tendent, malheureusement, à renforcer les inquiétudes légitimes liées au réchauffement de notre planète.

La citation de Saint Exupéry que je laisse à votre réflexion prend aujourd'hui tout son sens et doit être intégrée par chacun dans ses activités de tous les jours :

« Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants ».

D'autres pollutions montrent combien le respect que chacun revendique est parfois différent du respect que l'on porte aux autres.

Que penser des dépôts de déchets sauvages ici ou là obligeant les agents communaux à intervenir, des verres déposés aux pieds des bacs d'apport volontaire laissant à d'autres le soin de les mettre dans les bacs, d'un robinet d'eau volé au cimetière laissant des mètres cubes d'eau s'écouler, du vol du transat qui servait de décor au carrefour, voire du conducteur qui percute la grille d'entrée du cimetière et qui se garde bien de laisser sa carte de visite? Ces incivilités ne peuvent être des phénomènes à négliger car ils sont le reflet d'individus trop peu respectueux des autres. En fonction de la nature de l'infraction, et dès aujourd'hui, nous n'hésiterons plus à

déposer plainte voire à ramener aux indécats le fruit de leur incivilité.

Une note plus optimiste me permet de vous indiquer que les activités de La Cerisaie, sous la houlette de l'association des Troubadaours, ont repris avec, bien évidemment, le respect des exigences sanitaires. Les enfants quant à eux ont repris le chemin de l'école avec là aussi un respect du protocole sanitaire.

Enfin, nous espérons pouvoir tenir pour cette fin d'année le repas dit « des aînés », prévu le dimanche 28 novembre ainsi que le Noël des enfants prévu le vendredi 17 décembre avec un spectacle intitulé « l'incroyable histoire de la magie ». Nous aurons, je pense, l'occasion de revenir sur ces sujets.

Je terminerai ce petit mot par un constat que je pense partagé : l'enherbement sauvage de nos trottoirs, caniveaux et autres lieux publics. Les efforts des agents communaux conjugués à tous ceux qui entretiennent le trottoir situé devant chez eux, et que je remercie, ne sont pas suffisants pour désherber régulièrement environ 9 kilomètres de voirie. Aussi, nous réfléchissons, accompagnés en cela par le CPIE vallée de la Somme (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), à la gestion différenciée de nos espaces verts. Une orientation nouvelle de notre politique d'entretien du domaine communal doit être redéfinie.

Est-il nécessaire de vouloir absolument des espaces exempts de toutes « mauvaises » herbes ? Cet enherbement naturel, au-delà de l'aspect visuel, serait-il de nature à modifier notre environnement ? Toutes les parties engazonnées doivent-elles être tondues régulièrement ? Des interrogations qui doivent permettre d'avancer sur ce sujet de l'entretien de nos espaces naturels.

Didier BARDET
Maire



Départ en retraite de Patrick DUCAUROY, agent communal

Après un peu plus de vingt années passées au service de la collectivité, Patrick DUCAUROY, employé aux espaces verts, a fait valoir ses droits à la retraite début septembre.

Bob comme certains aiment l'appeler, ne rechignait pas à la tâche et nous retiendrons de lui un fort attachement à sa fonction au service des administrés et plus largement au service public. Il a décidé de remiser sa tenue de travail et parcourt maintenant les rues du village non pas une binette à la main mais à vélo. Au détour d'une rencontre gageons qu'il aura plaisir à échanger avec les uns ou les autres.

Nous lui souhaitons une longue et belle retraite.

Brèves...



Repas des aînés 2021 et colis de Noël

L'information a été distribuée dans chaque boîte aux lettres de la commune mi-septembre. La date limite d'inscription pour le colis est le 15 octobre 2021 et celle pour le repas des aînés est fixée au 29 octobre 2021.

Ne tardez pas, les dates limites d'inscription sont impératives.

Mobilisation citoyenne à La Cerisaie.

Un arbre arraché par de violents coups de vent était tombé dans l'étang de La Cerisaie entravant ainsi la surface disponible pour les divers concours de pêche.

Il a fallu déployer de gros efforts pour tronçonner et sortir cette grume de ce plan d'eau.

Remerciements à ceux qui ont participé à ce travail avec une mention spéciale à Jean-Michel WAMBERGUE, Jean-Luc WAMBERGUE et Paolo LEROY, Conseiller Municipal et Président de la société de chasse aux marais.



Né le 12 juillet 2021 à Daours

C'est la mention qui apparaîtra sur le livret de famille du jeune Kelyo. Sa famille résidant à Vaux sur Somme, Kelyo a pointé le bout de son nez dans le véhicule des pompiers qui emmenait sa maman à la maternité. Comme le véhicule traversait Daours à ce moment précis, la déclaration de naissance, faite en mairie de Daours, porte la mention : « Né à Daours ». Bienvenue à Kelyo et toutes nos félicitations aux parents.

Recensement

Tout Français doit faire la démarche de recensement auprès de sa mairie. C'est d'ailleurs obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens du secteur public.

Tout jeune français, dès ses 16 ans, est concerné. En cas d'oubli, il a jusqu'à ses 25 ans pour régulariser sa situation. Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents.

Il doit se rendre en mairie avec les documents suivants:

- Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (Carte nationale d'identité ou passeport par exemple)
- Livret de famille

Dans le prochain « Daours Actualités » nous reviendrons sur l'inscription sur les listes électorales sachant que deux élections majeures se tiendront en 2022 : La Présidentielle et les Législatives.

Chiens dits « dangereux »

La Préfecture de la Somme a constaté le non-respect de certaines obligations de la part des propriétaires de chiens de catégorie 1 et 2 dits « dangereux ». La détention de ces chiens est soumise à la délivrance d'un permis de détention dont l'instruction relève des mairies.



Les propriétaires de ces animaux doivent, pour obtenir l'obtention, fournir des documents dont l'évaluation comportementale du chien s'apprécie au-delà de 8 mois ;

- un justificatif de l'obtention de l'attestation d'aptitude sanctionnant la formation spécifique suivie par le maître
- un justificatif de l'identification du chien, un justificatif de la vaccination antirabique du chien en cours de validité,
- un justificatif d'assurance responsabilité civile pour les éventuels dommages causés aux tiers et enfin, pour les seuls chiens de catégorie 1, un certificat vétérinaire de stérilisation.

Vous êtes concerné ou pensez être concerné, n'hésitez pas à vous rapprocher du secrétariat de la mairie pour tous les renseignements relatifs aux démarches nécessaires et obligatoires. Nous disposons en mairie de la liste des formateurs agréés pour ces chiens.

Du côté de la Com de Com du Val de Somme

Lecture publique en Val de Somme

Des séances bébés-lecteurs sont assurées par des assistantes maternelles sur 5 sites différents du Val de Somme.

Ces séances qui s'adressent prioritairement aux bébés (0 -> 4 ans) accompagnés par un adulte, ont pour objectif de donner le goût des histoires, des mots, par le biais de comptines, de chansons et d'albums jeunesse.

L'entrée est libre et gratuite mais nécessite une inscription auprès de l'assistante maternelle référente ou des médiathèques intercommunales (voir tableau ci-contre).

Le pass sanitaire est obligatoire.

ANNÉE 2021-2022

SÉANCES BÉBÉS-LECTEURS DELOCALISÉES
Enfants de 0-4 ans accompagnés d'une assistante maternelle ou des parents

CORBIE LA NEUVILLE	FOUILLOY	LAMOTTE-WARFUSÉE	MARCELCAVE	VILLERS-BRETONNEUX
Angélique (assistante maternelle) Tél : 06-88-22-47-59	Hélène (assistante maternelle) Tél : 03-22-48-88-59	Vanessa (assistante maternelle) Tél : 06-14-59-96-85	Guyaine (assistante maternelle) Tél : 07-82-94-01-63	Valérie (assistante maternelle) Tél : 06-34-65-12-59
Mercredi 13/10/21	Vendredi 15/10/21	Mardi 21/09/21	Jeudi 23/09/21	Vendredi 24/09/21
Mercredi 10/11/21	Vendredi 10/12/21	Mardi 16/11/21	Jeudi 25/11/21	Vendredi 26/11/21
Mercredi 08/12/21	Vendredi 10/12/21	Mardi 14/12/21	Jeudi 16/12/21	Vendredi 17/12/21
Mercredi 19/01/22		Mardi 11/01/22	Jeudi 27/01/22	Vendredi 21/01/22
Mercredi 23/02/22	Vendredi 04/02/22	Mardi 01/02/22	Jeudi 24/02/22	Vendredi 25/02/22
Mercredi 09/03/22		Mardi 01/03/22	Jeudi 24/03/22	Vendredi 25/03/22
Mercredi 27/04/22	Vendredi 08/04/22	Mardi 05/04/22	Jeudi 28/04/22	Vendredi 29/04/22
Mercredi 25/05/22		Mardi 17/05/22	Jeudi 19/05/22	Vendredi 20/05/22
Mercredi 29/06/22	Vendredi 17/06/22	Mardi 21/06/22	Jeudi 23/06/22	Vendredi 24/06/22
Salle polyvalente de La Neuville Rue Alphonse Laurent 80800 CORBIE	Salle des associations (salle à droite de la mairie) 14 rue Jules Lardière 80800 FOUILLOY	Médiathèque Croc'Pages 18 route nationale 80800 LAMOTTE- WARFUSÉE	Bibliothèque de Marcelcave 2 rue Saint-Marcel 80800 MARCELCAVE	Maison Pour Tous 10 bis rue du G ^e Leclerc 80800 VILLERS- BRETONNEUX

De 9h30 à 10h15 - Séances assurées par assistantes maternelles et bibliothécaires - Entrée libre et gratuite, sur réservation.

Médiathèques intercommunales
Tél : 03 22 96 35 86
www.lecturepublique.valdesomme.com
Facebook : @MediathequesValdeSomme

INTRAMUROS : L'outil numérique d'informations du territoire



Nous allons bientôt pouvoir utiliser l'application IntraMuros. Cette application à télécharger sur votre portable vous permettra d'avoir accès aux informations et aux services de l'intercommunalité et de la commune. Les associations, les commerces, l'école, pourront soumettre du contenu.

Les administrés téléchargent **gratuitement** IntraMuros. Ils sélectionnent ensuite leur commune. Ils n'ont pas besoin de donner leur mail ou leur téléphone : la navigation est **simplifiée** et **aucune donnée** n'est collectée.

A vos smartphones et à bientôt sur IntraMuros.

Compter Lire Écrire



Vous voulez savoir mieux compter, mieux lire et mieux écrire ?

Noémie et l'association Cardan vous accueillent à la médiathèque de Corbie



- Entrée et sortie libre
- Gratuit
- Mardi matin de 9 heures à 12 heures
- Vendredi après-midi de 15 heures à 18 heures

Médiathèque intercommunale La Caroline
31 B rue Gambetta—Enclos de l'abbaye
80800 CORBIE
Téléphone : 03 22 96 35 86



Nouvelles cartes de déchetterie



NOUVELLE CARTE
D'ACCÈS



Dès la fin de cette année, de nouvelles cartes pour accéder aux deux déchetteries de la Com de Com du Val de Somme seront mises en place. Ces cartes seront équipées d'une puce électronique contenant l'intégralité des informations propres à chaque usager.

La présentation de cette nouvelle carte sera obligatoire à compter du 31 janvier 2022. Des dispositions spécifiques seront mises en place en déchetteries afin de distribuer ces nouveaux formats à chacun dans les meilleures conditions.

De beaux projets pour cette année scolaire



Nos 38 enfants ont retrouvé leur école, leurs classes et leurs enseignants. Le protocole sanitaire n'a pas changé. Masques, gel hydroalcoolique, aération des classes, pas de brassage des classes. Ils sont désormais habitués.

Des carrés de jardinage ont été achetés par la mairie et installés dans la cour de l'école pour que les enfants des deux classes travaillent sur le vivant végétal tout au long de l'année. Semis, plantations, il faut espérer qu'ils aient les mains vertes. Les essais, les échecs et les réussites seront riches d'enseignement. Pour se reposer, nos jardiniers pourront s'installer sur les nouveaux bancs arc-en-ciel

installés par la mairie.

La classe de Mme Métron (CE1 -> CM2) bénéficiera d'un intervenant agréé par l'éducation nationale pour une dizaine de séances de hand-ball. Des buts ont été achetés par la coopérative de l'école, elle-même alimentée par les dons des parents. Si la pandémie poursuit son déclin, toutes les classes ayant effectuées ce cycle se retrouveront en juin pour un tournoi sur Corbie.

Un autre projet sur la sécurité en vélo est à l'étude ainsi qu'une plantation d'arbres en partenariat avec la mairie.

Nous souhaitons une belle année scolaire à tous.

Du nouveau à l'Agence Postale Communale



Durant toute la période estivale nous avons dû réduire le nombre de jours d'ouverture. En effet, suite au départ d'Audrey en juin dernier, nous avons rencontré quelques difficultés à trouver un(e) remplaçant(e). Marie qui connaît bien le fonctionnement des APC, poste qu'elle occupait avant d'être affectée aux services administratifs de la mairie, a accepté de tenir cette APC jusqu'à fin septembre.

Dès ce mois d'octobre nous pouvons reprendre le fonctionnement normal de notre APC grâce au recrutement d'un jeune, Théo Laroche. Embauché courant septembre, il consacrera une partie de son temps de travail à l'APC et une autre à renforcer l'équipe des espaces verts.

Rappel des horaires d'ouverture : Lundi et samedi de 9h30 à 12h00 - Mercredi et vendredi de 15h00 à 18h00

Au carrefour des 4 saisons, l'automne s'est installé.

Vous qui y passerez tendez bien l'oreille pour entendre ce murmure :

« 0 bruit doux de la pluie, par terre et sur les toits !

Pour un cœur qui s'ennuie O le chant de la pluie ! »

Extrait du poème de Paul Verlaine « il pleure dans mon cœur ».



Le dernier Garde Champêtre de Daours s'en est allé



Gilbert BRUNOIS, dernier garde champêtre de Daours ayant exercé de 1983 à 1996, nous a quittés le mercredi 15 septembre 2021.

Avec son épouse, Francine, qui a également travaillé pour la commune, ils sont restés à Daours pour profiter de leur retraite. Toujours affable et souriant, des ennuis de santé l'avaient contraint, ces dernières années, à des restrictions de déplacements.

Sa famille, ses amis, ses anciens collègues, tous ceux qui l'ont connu et apprécié étaient présents pour lui dire adieu et lui rendre un dernier hommage le lundi 20 septembre en l'église de Daours avant l'inhumation au cimetière d'Aubigny dont il était natif.